
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. (le « Fonds ») ont été préparés par Brompton Funds Limited (le « gestionnaire » du Fonds) et approuvés par le conseil d'administration du Fonds. La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers et dans les autres rubriques du rapport annuel incombe au gestionnaire.

Le gestionnaire utilise des procédures appropriées pour assurer la production d'informations financières fiables et pertinentes. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables s'appliquant au Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

Il incombe au conseil d'administration du Fonds de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et qu'elle examine et approuve les états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui est composé en majorité d'administrateurs non membres de la direction.

Le gestionnaire, avec l'approbation du conseil d'administration, a nommé PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur du Fonds. L'auditeur a effectué l'audit des états financiers du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des porteurs d'actions. L'auditeur a accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de ses constatations.

(signé) « Mark A. Caranci »

(signé) « Ann P. Wong »

Mark A. Caranci

*Chef de la direction
Brompton Funds Limited*

Le 17 mars 2023

Ann P. Wong

*Chef des finances
Brompton Funds Limited*

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. (le « Fonds »)

NOTRE OPINION

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 et la période allant du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021;
- les états du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour la période allant du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2021;
- les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour la période allant du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2021;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour la période allant du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2021;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds et des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christopher Pitts.

(signé) « PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. »

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 17 mars 2023

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	2022	2021
Actif		
Actif courant		
Placements	61 014 588 \$	65 187 627 \$
Trésorerie	243 141	370 054
Gain latent sur les contrats de change à terme (note 9)	221 541	26 491
Revenus à recevoir	174 281	126 994
Charges payées d'avance	52 544	—
Escompte à l'émission d'actions privilégiées (note 4)	29 368	—
Total de l'actif	61 735 463	65 711 166
Passif		
Passif courant		
Options vendues, à la juste valeur (note 10)	43 893	10 572
Perte latente sur les contrats de change à terme (note 9)	121 479	306 808
Distributions à payer aux porteurs d'actions (note 6)	715 345	617 496
Dettes et charges à payer (note 7)	84 099	55 725
Actions de catégorie J (note 4)	100	100
Actions privilégiées (note 4)	37 321 660	32 216 660
Total du passif, hors actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	38 286 576	33 207 361
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	23 448 887 \$	32 503 805 \$
Actions rachetables en circulation (note 4)		
Actions privilégiées	3 732 166	3 221 666
Actions de catégorie A	3 732 166	3 221 666
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action		
Action privilégiée (\$)	10,00	10,00
Action de catégorie A (\$)	6,28	10,09
Action de catégorie J (\$)	1,00	1,00

Approuvé au nom de Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. par le conseil d'administration de Brompton Funds Limited, le gestionnaire.

(signé) « Christopher S.L. Hoffmann »

(signé) « Mark A. Caranci »

Christopher S.L. Hoffmann
Administrateur

Mark A. Caranci
Administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période close/l'exercice clos le 31 décembre	2022	2021 ¹
Revenus		
Revenu tiré du prêt de titres (note 11)	2 695 \$	69 \$
Gain (perte) net de change sur la trésorerie	(430)	(36 928)
Gain (perte) net sur les placements et les dérivés		
Revenus de dividendes	1 733 833	1 489 762
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements (note 8)	(3 448 899)	(1 285 232)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	(4 361 588)	7 241 422
Gain (perte) net réalisé sur les options (note 8)	196 293	(54 923)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les options	46 183	(832)
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme (note 9)	(2 488 609)	(1 360 379)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les contrats de change à terme (note 9)	380 379	(280 317)
Total du gain (de la perte) net sur les placements et les dérivés	(7 942 408)	5 749 501
Total des revenus (pertes), montant net	(7 940 143)	5 712 642
Charges		
Frais de gestion (note 7)	481 212	312 678
Honoraires d'audit	36 623	28 630
Frais du comité d'examen indépendant (note 7)	3 718	5 281
Droits de garde	10 865	11 074
Frais juridiques	2 971	567
Frais de communication de l'information aux porteurs d'actions	25 806	12 835
Autres frais d'administration	129 980	79 088
Intérêts et frais bancaires	133	413
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions privilégiées, montant amorti (note 4)	154 478	909 333
Coûts de transactions	47 825	108 305
Total des charges avant impôts	893 611	1 468 204
Impôts sur le revenu	39 464	–
Retenues d'impôts	116 510	74 330
Revenu (perte) net de placement compte non tenu des distributions sur les actions privilégiées	(8 989 728)	4 170 108
Distributions sur les actions privilégiées (note 6)	(1 705 858)	(986 861)
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 4)	(3 232)	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(10 698 818) \$	3 183 247 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action²	(3,13) \$	0,99 \$

¹ Période du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2021.

² Selon le nombre moyen pondéré d'unités rachetables en circulation au cours de l'exercice (note 4).

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période close/l'exercice clos le 31 décembre	2022	2021 ¹
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A liée aux activités	(10 698 818) \$	3 183 247 \$
Ajustements aux fins du rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités		
Variation nette (du gain) de la perte de change latent sur la trésorerie	(4 024)	915
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements (note 8)	3 448 899	1 285 232
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	4 361 588	(7 241 422)
(Gain) perte net réalisé sur les options (note 8)	(196 293)	54 923
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les options	(46 183)	832
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les contrats de change à terme	(380 379)	280 317
Augmentation (diminution) des distributions à payer aux porteurs d'actions privilégiées	63 813	402 708
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 4)	3 232	–
Diminution (augmentation) des revenus à recevoir	(47 287)	(126 994)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(52 544)	–
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	28 374	55 725
Achat de placements et d'options (note 8)	(22 247 678)	(84 654 907)
Produit tiré de la vente de placements et d'options (note 8)	18 886 027	25 378 287
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(6 881 273)	(61 381 137)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	4 568 975	32 216 660
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables (note 4) ²	5 072 400	32 216 660
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie J (note 4)	–	100
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A	(177 438)	(1 392 583)
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)	(2 713 601)	(1 288 731)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	6 750 336	61 752 106
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(130 937)	370 969
Variation nette du gain (de la perte) de change latent sur la trésorerie	4 024	(915)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	370 054	–
Trésorerie à la clôture de l'exercice	243 141 \$	370 054 \$
Distributions sur les actions privilégiées (note 6) (\$)	1 642 045 \$	584 153 \$
Information supplémentaire³		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts (\$)	1 570 036	1 288 438
Intérêts versés (\$)	133	413

¹ Période du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2021.² Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le produit brut de l'émission d'actions privilégiées rachetables s'est élevé à 5 105 000 \$ (32 216 660 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021), déduction faite des distributions à payer de 32 600 \$ (néant au 31 décembre 2021).³ Incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A

Pour la période close/l'exercice clos le 31 décembre	2022	2021 ¹
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de l'exercice	32 503 805 \$	– \$
Activités		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(10 698 818)	3 183 247
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)		
Remboursement de capital	(2 747 637)	(1 503 519)
Total	(2 747 637)	(1 503 519)
Opérations sur actions rachetables de catégorie A		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	4 568 975	32 216 660
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A (note 4)	(177 438)	(1 392 583)
Augmentation (diminution) nette résultant des opérations sur unités rachetables	4 391 537	30 824 077
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(9 054 918)	32 503 805
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de l'exercice	23 448 887 \$	32 503 805 \$

¹ Période du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2021.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2022

	Nombre d'actions	Coût ¹ \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Asie				
<u>Hong Kong</u>				
Services aux collectivités				
CK infrastructure Holdings Ltd.	118 500	892 700	839 713	
		892 700	839 713	1,4
<u>Japon</u>				
Industrie				
Hitachi Ltd.	31 400	2 059 666	2 167 570	
		2 059 666	2 167 570	3,6
Total – Asie		2 952 366	3 007 283	5,0
Europe				
<u>France</u>				
Industrie				
Schneider Electric SE	10 400	1 998 380	1 970 427	
		1 998 380	1 970 427	3,2
Services aux collectivités				
Veolia Environnement SA	44 000	2 032 492	1 530 555	
		2 032 492	1 530 555	2,5
<u>Allemagne</u>				
Services aux collectivités				
RWE AG	30 000	1 583 402	1 808 403	
		1 583 402	1 808 403	3,0
<u>Grande-Bretagne</u>				
Services aux collectivités				
National Grid PLC	16 000	1 313 787	1 306 772	
		1 313 787	1 306 772	2,1
<u>Suisse</u>				
Matériaux				
Glencore PLC	240 000	1 780 757	2 170 161	
		1 780 757	2 170 161	3,6
Total – Europe		8 708 818	8 786 318	14,4

¹ Le cas échéant, les distributions reçues des fiducies de placement sous forme de remboursement de capital sont déduites du prix de base ajusté des fonds d'investissement du portefeuille.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 décembre 2022

	Nombre d'actions	Coût ¹ \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Amérique du Nord				
<u>Canada</u>				
Services de communication				
BCE Inc.	33 400	2 001 151	1 986 966	
Telus Corp.	74 400	2 006 508	1 944 072	
		4 007 659	3 931 038	6,5
Énergie				
Enbridge Inc.	35 000	1 926 204	1 852 200	
		1 926 204	1 852 200	3,0
Industrie				
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	12 600	2 084 966	2 026 584	
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	19 700	1 986 725	1 988 715	
Waste Connections Inc.	10 000	1 594 925	1 794 800	
		5 666 616	5 810 099	9,5
Fonds d'investissement				
Brompton Sustainable Real Assets Dividend ETF	125 000	2 784 931	2 822 000	
		2 784 931	2 822 000	4,6
Services aux collectivités				
Brookfield Infrastructure Partners LP	45 600	1 938 365	1 912 464	
Capital Power Corp.	41 300	2 096 797	1 913 429	
Hydro One Ltd.	30 000	1 054 542	1 088 100	
		5 089 704	4 913 993	8,0
<u>États-Unis</u>				
Services de communication				
T-Mobile US Inc.	11 000	2 072 926	2 085 160	
		2 072 926	2 085 160	3,4
Énergie				
ONEOK Inc.	30 800	2 067 346	2 739 900	
Williams Companies Inc.	51 100	1 616 959	2 276 331	
		3 684 305	5 016 231	8,2
Industrie				
Jacobs Solutions Inc.	10 900	1 979 720	1 772 065	
Roper Technologies Inc.	3 700	1 992 322	2 164 685	
Union Pacific Corp.	6 300	1 877 722	1 766 349	
Waste Management Inc.	9 200	2 076 152	1 954 223	
		7 925 916	7 657 322	12,5

¹ Le cas échéant, les distributions reçues des fiducies de placement sous forme de remboursement de capital sont déduites du prix de base ajusté des fonds d'investissement du portefeuille.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 décembre 2022

	Nombre d'actions	Coût ¹ \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Amérique du Nord (suite)				
<u>États-Unis (suite)</u>				
Technologies de l'information				
ON Semiconductor Corp.	27 300	2 276 382	2 305 457	
		2 276 382	2 305 457	3,8
Matériaux				
Albemarle Corp.	6 400	2 253 972	1 879 222	
		2 253 972	1 879 222	3,1
Immobilier				
Prologis Inc.	12 300	1 845 112	1 877 428	
SBA Communications Corp.	5 600	2 014 814	2 125 423	
		3 859 926	4 002 851	6,6
Services aux collectivités				
Constellation Energy Corp.	9 900	490 097	1 155 611	
Exelon Corp.	36 600	1 416 116	2 142 323	
NextEra Energy Inc.	22 400	1 990 572	2 535 555	
Southern Co.	11 500	1 085 341	1 111 925	
		4 982 126	6 945 414	11,4
Total – Amérique du Nord		46 530 667	49 220 987	80,6
Commissions intégrées des courtiers		(57 097)		
Total des placements		58 134 754	61 014 588	100,0

¹ Le cas échéant, les distributions reçues des fiducies de placement sous forme de remboursement de capital sont déduites du prix de base ajusté des fonds d'investissement du portefeuille.

NOTES ANNEXES

31 décembre 2022 et 2021

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. (le « Fonds ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 31 mars 2021. Brompton Funds Limited (le « gestionnaire ») est responsable de la gestion des affaires, du portefeuille et du programme d'options du Fonds. Le Fonds est inscrit à la Bourse de Toronto et est entré en activité le 21 mai 2021. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des actifs du Fonds et procède à l'évaluation quotidienne du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est Suite 2930, Bay Wellington Tower, Brookfield Place, 181 Bay Street, Toronto (Ontario), M5J 2T3.

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale et géré activement, composé principalement de titres porteurs de dividendes de sociétés des secteurs de l'énergie et des infrastructures dont les actifs, les produits et les services facilitent, selon le gestionnaire, la transition sur plusieurs décennies vers la décarbonation et la préservation de l'environnement. Le portefeuille comprend des placements dans des sociétés œuvrant, entre autres, dans les domaines de l'énergie renouvelable, du transport durable, de l'efficacité énergétique et des communications (« sociétés des secteurs de l'énergie et des infrastructures durables »).

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. le 8 mars 2023.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément.

a) Instruments financiers

Le portefeuille de placements du Fonds est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Il n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). Les titres de créance du Fonds dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement de capital et d'intérêts ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et les passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A et d'actions de catégorie J sont évaluées en supposant le rachat des actions à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti. Tous les autres actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, déduction faite des coûts de transactions directement imputables, actualisés s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative publiée. En outre, les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti à des fins comptables, mais elles sont comptabilisées au montant du rachat pour le calcul de la valeur liquidative. La valeur comptable des actifs et des passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme, à l'exception des actions privilégiées (note 4).

b) Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ce droit juridiquement exécutoire n'est pas subordonné à un événement futur. Il est exécutoire dans le cours normal des activités du Fonds et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite du Fonds ou de la contrepartie.

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative par unité qu'ils présentent.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments identiques en substance et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 13 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

d) Participations dans des entreprises associées, des coentreprises et des filiales

Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de fournir à ceux-ci des services de gestion de portefeuille et qui a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur. Les filiales sont toutes des entités, y compris les investissements dans d'autres entités d'investissement, à l'égard desquelles le Fonds exerce un contrôle. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Le Fonds a déterminé que de telles entités constituent des entités d'investissement et, à ce titre, comptabilise les filiales à la juste valeur.

e) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

f) Opérations de placement et constatation des revenus et des charges

Les gains ou pertes nets réalisés à la vente de placements et la variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend ni l'amortissement des primes ni celui des escomptes sur les titres à revenu fixe. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les distributions reçues des fiducies de placement, y compris celles gérées par le gestionnaire, sont comptabilisées à titre de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon le cas. Les distributions des fiducies de placement qui sont traitées en tant que remboursement de capital viennent réduire le coût moyen de la fiducie concernée. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu et tous les gains ou les pertes réalisés sur ces opérations sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

Tant que les options sont en circulation, les primes payées ou reçues par le Fonds représentent respectivement un actif ou un passif dans l'état de la situation financière et sont évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché courante d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'échéance, au rachat ou à l'exercice d'une option sont compris dans les gains ou les pertes nets réalisés sur les options.

g) Coûts de transactions

Les coûts de transactions directement imputables à l'acquisition ou à la cession d'un placement sont passés en charges dans la période où ils sont engagés et sont présentés au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

h) Impôts sur le revenu

Le Fonds est une société de placement à capital variable selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »); à ce titre, il est assujéti à l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés. Cet impôt est remboursable dans certaines circonstances. En vertu de la partie IV de la Loi, le Fonds est généralement assujéti à un impôt de 38 ⅓ % sur les dividendes imposables qu'il reçoit de sociétés canadiennes au cours de l'exercice. Cet impôt est entièrement remboursable si le Fonds verse suffisamment de dividendes.

Le Fonds est également un intermédiaire financier constitué en société selon la définition de la Loi. À ce titre, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les dividendes reçus aux termes de la partie IV.1 de la Loi. Il n'est pas assujéti non plus, aux termes de la partie VI.1 de la Loi, à l'impôt sur les dividendes qu'il verse sur les actions privilégiées imposables au sens donné à ce terme dans la Loi.

Étant donné la politique de placement et de versement des dividendes du Fonds, et compte tenu de la déduction des charges et des dividendes imposables sur les actions de sociétés canadiennes imposables, le Fonds ne s'attend pas à devoir verser un montant important d'impôt non remboursable au Canada. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée sur le revenu canadien. Le Fonds est toutefois assujéti à un impôt sur la part de son revenu étranger qui n'est pas contrebalancée par des charges d'exploitation ou des frais d'émission d'actions.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus étrangers sont comptabilisés au montant brut et les retenues d'impôts sont présentées à titre de charge dans l'état du résultat global.

i) Conversion des devises

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) net de change sur la trésorerie » et les gains et les pertes de change se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain (perte) net réalisé » et « Variation nette du gain (de la perte) latent » dans l'état du résultat global.

j) Prêt de titres

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, d'intérêts versés sur les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'engagement et inclus dans l'état du résultat global.

k) Classement des actions rachetables par le Fonds

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* exige que les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées dans les passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Par conséquent, conformément aux IFRS, les actions privilégiées et les actions de catégorie J du Fonds sont classées dans les passifs, car elles ne sont pas les catégories d'actions les plus subordonnées. Les actions de catégorie A comportent différentes obligations de rachat et, par conséquent, plusieurs obligations contractuelles vis-à-vis de leurs détenteurs. Elles ont donc été classées dans les passifs financiers.

4. ACTIONS RACHETABLES

Unités

Une unité désigne une unité théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative par unité se calcule comme suit : i) la valeur totale de l'actif du Fonds, moins ii) la valeur totale du passif du Fonds (les actions privilégiées n'étant pas comptabilisées comme un passif), y compris toutes les distributions déclarées et non payées, mais payables aux porteurs d'actions, moins iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100 \$).

Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J.

Au 31 décembre 2022, 100 actions de catégorie J (100 au 31 décembre 2021) étaient en circulation.

Les actions de catégorie J n'ouvrent pas droit aux dividendes, mais confèrent un droit de vote par action à leur porteur. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur et du porteur au prix de 1,00 \$ chacune.

Actions rachetables de catégorie A**Autorisé**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A.

Le Fonds a l'intention de verser des distributions non cumulatives mensuelles aux porteurs d'actions de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) si les distributions payables sur les actions privilégiées sont impayées ou ii) si, relativement à une distribution en espèces, après le versement des distributions en espèces par le Fonds, la valeur liquidative par unité est inférieure à 15,00 \$.

Les actions de catégorie A prennent rang après les actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie J pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Les actions de catégorie A émises et en circulation viendront à échéance le 29 mai 2026. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A rachetée à cette date correspondra au plus élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité à cette date, moins la somme de 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) néant.

Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent en demander le rachat au moins 10 jours ouvrables avant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les porteurs qui présentent des actions de catégorie A aux fins de rachat auront le droit de recevoir un prix par action de catégorie A correspondant à 96 % de l'écart entre i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée et ii) le coût d'achat pour le Fonds d'une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprend le prix d'achat de l'action, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable de mai de chaque exercice (la « date de rachat annuel ») à compter de 2023, à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat annuel.

Les actions de catégorie A du Fonds sont classées à titre de passif financier dans l'état de la situation financière.

Émises

	2022 Nombre d'unités	2021 ¹ Nombre d'unités
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 1 ^{er} janvier	3 221 666	–
Émission d'actions rachetables de catégorie A	510 500	3 221 666
Actions rachetables de catégorie A en circulation au 31 décembre	3 732 166	3 221 666
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables de catégorie A en circulation	3 413 278	3 221 666

¹ Période du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2022.

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2022 et 2021

Le Fonds a réalisé les émissions d'actions de catégorie A suivantes pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la période close le 31 décembre 2021 :

Date de clôture	Nombre d'actions	Prix \$	Produit brut \$	Frais d'émission ¹ \$
17 août 2022	510 500	8,95	4 568 975	239 434
Total au 31 décembre 2022	510 500		4 568 975	239 434
21 mai 2021	3 221 666	10,00	32 216 660	1 392 583
Total au 31 décembre 2021	3 221 666		32 216 660	1 392 583

¹ La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission ont été déduits des produits bruts tirés de l'émission d'actions de catégorie A

En 2022, le gestionnaire a versé au Fonds un remboursement de 61 996 \$ lié à la rémunération des placeurs pour compte et des frais d'émission découlant du premier appel public à l'épargne de 2021. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission engagés ont été moins élevés que ce qui avait été estimé au moment de l'émission.

Le 31 décembre 2022, le cours de clôture des actions de catégorie A à la Bourse de Toronto s'élevait à 7,55 \$ par action (9,87 \$ au 31 décembre 2021).

Actions privilégiées rachetables**Autorisé**

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées sont en droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes de 0,1250 \$ par action. Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions de catégorie A pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Les actions privilégiées émises et en circulation viendront à échéance le 29 mai 2026. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée rachetée à cette date correspondra au moins élevé des deux montants suivants : i) 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date, divisée par le nombre d'actions privilégiées alors en circulation.

Les porteurs d'actions privilégiées peuvent en demander le rachat en tout temps, mais au moins 10 jours ouvrables avant l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les porteurs qui présentent des actions privilégiées aux fins de rachat ont droit à un prix par action correspondant à 96 % du moins élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée moins le coût d'achat pour le Fonds d'une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprend le prix d'achat de l'action, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions privilégiées peut également demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A l'avant-dernier jour ouvrable de mai de chaque exercice (la « date de rachat annuel ») à compter de 2023, à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat annuel.

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2022 et 2021

Émises

	2022 Nombre d'unités	2021 ¹ Nombre d'unités
Actions privilégiées rachetables en circulation au 1 ^{er} janvier	3 221 666	–
Émission d'actions privilégiées rachetables	510 500	3 221 666
Actions privilégiées rachetables en circulation au 31 décembre	3 732 166	3 221 666

¹ Période du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2022.

Le Fonds a réalisé les émissions d'actions privilégiées suivantes pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la période close le 31 décembre 2021 :

Date de clôture	Nombre d'actions	Prix \$	Produit brut \$	Frais d'émission \$
17 août 2022	510 500	10,00	5 105 000	216 474
Total au 31 décembre 2022	510 500		5 105 000	216 474
21 mai 2021	3 221 666	10,00	32 216 660	909 333
Total au 31 décembre 2021	3 221 666		32 216 660	909 333

En 2022, le gestionnaire a versé au Fonds un remboursement de 61 996 \$ lié à la rémunération des placeurs pour compte et des frais d'émission découlant du premier appel public à l'épargne de 2021. La rémunération des placeurs pour compte et les frais d'émission engagés ont été moins élevés que ce qui avait été estimé au moment de l'émission.

Les actions privilégiées du Fonds peuvent être émises à prime, à escompte ou à leur valeur nominale, laquelle correspond à la valeur de rachat. La prime/l'escompte correspond à l'écart entre le prix d'émission des actions (compte non tenu des dividendes courus inclus dans le prix) et la valeur de rachat; lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur de rachat, il s'agit d'une prime, et s'il est inférieur, d'un escompte. L'émission d'actions du 17 août 2022 présentait un escompte de 32 600 \$, qui est amorti sur la durée de vie des actions privilégiées. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, un montant de 3 232 \$ (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2021) a été amorti et le solde de l'escompte s'élevait à 29 368 \$ au 31 décembre 2022 (néant au 31 décembre 2021).

Au 31 décembre 2022, un fonds d'investissement géré par le gestionnaire détenait 0,2 % des actions privilégiées du Fonds (aucune au 31 décembre 2021).

Le 31 décembre 2022, le cours de clôture des actions privilégiées à la Bourse de Toronto s'élevait à 9,75 \$ par action (10,50 \$ au 31 décembre 2021).

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est constitué de l'actif net attribuable aux porteurs d'unités rachetables. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

- i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes et leur rembourser le prix d'émission initial de ces actions à la date d'échéance, ou à une date ultérieure si le conseil d'administration décide de prolonger la durée du Fonds pour une période d'au plus cinq ans;
- ii) verser mensuellement aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces et leur offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action.

Le Fonds gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque de ses placements. Afin de gérer la structure de son capital, le Fonds peut ajuster le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou leur rembourser du capital.

6. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D' ACTIONS

Les distributions sur les actions privilégiées sont effectuées trimestriellement, le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre, et les distributions sur les actions de catégorie A sont effectuées mensuellement. Les distributions sont payables au plus tard le dixième jour ouvrable du mois suivant.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Fonds a déclaré une distribution de 0,80 \$ par action de catégorie A (0,47 \$ pour la période close le 31 décembre 2021) et une distribution à payer de 0,50 \$ par action privilégiée (0,31 \$ pour la période close le 31 décembre 2021), pour un total respectif de 2 747 637 \$ (1 503 519 \$ pour la période close le 31 décembre 2021) et de 1 705 858 \$ (986 861 \$ pour la période close le 31 décembre 2021). En vertu du régime de réinvestissement des distributions du Fonds, les porteurs d'actions de catégorie A peuvent choisir de réinvestir les distributions mensuelles dans des actions de catégorie A supplémentaires du Fonds, lesquelles peuvent être achetées sur le marché libre.

Le 24 janvier 2023, le Fonds a déclaré des distributions de 0,06667 \$ par action de catégorie A pour les porteurs inscrits au 31 janvier 2023.

7. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

a) Frais de gestion

En vertu d'une convention de gestion, le gestionnaire fournit au Fonds des services de gestion et d'administration, y compris le personnel de direction clé. En contrepartie de ces services, le Fonds verse des frais de gestion annuels correspondant à 0,75 % de sa valeur liquidative, compte non tenu des fonds d'investissement gérés par le gestionnaire, taxes applicables en sus. Le Fonds ne paie aucuns frais de gestion sur ses placements dans des fonds gérés par le gestionnaire. La valeur liquidative du Fonds est établie en déduisant le passif du Fonds de son actif total. À cette fin, les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds. Ces frais sont calculés et payables mensuellement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les frais de gestion se sont élevés à 481 212 \$ (312 678 \$ pour la période close le 31 décembre 2021), dont un montant de 825 \$ avait été payé d'avance au 31 décembre 2022 (9 \$ payés d'avance au 31 décembre 2021). Il incombe au Fonds de payer toutes les charges se rapportant à son fonctionnement et à l'exercice de ses activités.

b) Frais du comité d'examen indépendant

La rémunération totale versée aux membres du comité d'examen indépendant au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevée à 3 718 \$ (5 281 \$ pour la période close le 31 décembre 2021) et elle comprenait exclusivement des honoraires. Aux 31 décembre 2022 et 2021, aucuns frais du comité d'examen indépendant n'étaient à payer.

c) Placements détenus par des parties liées

Le Fonds investit dans d'autres fonds gérés par le gestionnaire (les « fonds sous-jacents »). Les placements dans de tels fonds sous-jacents affiliés sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du Fonds et à la note 15. Le conseil d'administration et le comité d'examen indépendant ont émis une instruction permanente autorisant le Fonds à investir dans d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Comme il est indiqué à la note 4, un fonds d'investissement géré par le gestionnaire détenait un certain nombre d'actions privilégiées du Fonds.

8. OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les opérations de placement se sont établies comme suit pour les exercices clos les 31 décembre :

	2022 \$	2021 \$
Produit tiré de la vente de placements et d'options ¹	18 886 027	25 378 287
Moins le coût des placements et des options vendus		
Placements et options, au coût, à l'ouverture de l'exercice ²	57 936 465	—
Placements acquis et options vendues au cours de l'exercice ³	22 247 678	84 654 907
Placements et options, au coût, à la clôture de l'exercice ²	(58 045 510)	(57 936 465)
Coût des placements et options vendus au cours de l'exercice	22 138 633	26 718 442
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements et d'options¹	(3 252 606)	(1 340 155)

¹ Comprends les distributions reçues des fiducies de placement, y compris celles gérées par le gestionnaire, qui sont comptabilisées à titre de gains en capital, selon la nature des titres sous-jacents.

² Le cas échéant, les distributions reçues des fiducies de placement sous forme de remboursement de capital sont déduites du prix de base ajusté des fonds d'investissement du portefeuille.

³ Période du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2021.

Aucun paiement indirect n'a été versé par le Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et la période du 21 mai 2021 au 31 décembre 2021.

9. CONTRATS DE CHANGE À TERME

Le Fonds utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change associé à ses placements en dollars américains, en euros, en dollars de Hong Kong, en francs suisses, en yens japonais et en livres sterling. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le dénouement de certains contrats a entraîné une perte réalisée de 2 488 609 \$ (perte de 1 360 379 \$ pour la période close le 31 décembre 2021) pour le Fonds. Le Fonds a conclu les contrats de change à terme suivants avec une banque à charte canadienne notée AA (élevée) par DBRS.

Au 31 décembre 2022

Achats (ventes) de dollars canadiens	Achats (ventes) de dollars américains	Date d'échéance	Taux (USD/CAD)	Juste valeur (CAD)
31 771 480	(23 338 000)	13 janv. 2023	0,73456	173 235
31 771 480	(23 338 000)			173 235
Achats (ventes) de dollars canadiens	Achats (ventes) d'euros	Date d'échéance	Taux (EUR/CAD)	Juste valeur (CAD)
5 467 599	(3 809 000)	13 janv. 2023	0,69665	(56 493)
5 467 599	(3 809 000)			(56 493)
Achats (ventes) de dollars canadiens	Achats (ventes) de livres sterling	Date d'échéance	Taux (GBP/CAD)	Juste valeur (CAD)
2 205 985	(1 322 000)	13 janv. 2023	0,59928	41 515
2 205 985	(1 322 000)			41 515

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2022 et 2021

Au 31 décembre 2022 (suite)

Achats (ventes) de dollars canadiens	Achats (ventes) de dollars de Hong Kong	Date d'échéance	Taux (HKD/CAD)	Juste valeur (CAD)
833 335	(4 764 000)	13 janv. 2023	5,71679	6 791
833 335	(4 764 000)			6 791

Achats (ventes) de dollars canadiens	Achats (ventes) de yens japonais	Date d'échéance	Taux (JPY/CAD)	Juste valeur (CAD)
2 245 975	(223 725 000)	13 janv. 2023	99,61152	(64 986)
2 245 975	(223 725 000)			(64 986)

Au 31 décembre 2021

Achats (ventes) de dollars canadiens	Achats (ventes) de dollars américains	Date d'échéance	Taux (USD/CAD)	Juste valeur (CAD)
38 599 926	(30 630 000)	14 janv. 2022	0,79352	(145 860)
(2 192 707)	1 704 000	14 janv. 2022	0,77712	(37 212)
36 407 219	(28 926 000)			(183 072)

Achats (ventes) de dollars canadiens	Achats (ventes) de francs suisses	Date d'échéance	Taux (CHF/CAD)	Juste valeur (CAD)
4 422 762	(3 241 000)	14 janv. 2022	0,73280	(77 583)
4 422 762	(3 241 000)			(77 583)

Achats (ventes) de dollars canadiens	Achats (ventes) d'euros	Date d'échéance	Taux (EUR/CAD)	Juste valeur (CAD)
6 124 262	(4 283 000)	14 janv. 2022	0,69935	(45 090)
1 906 489	(1 316 000)	14 janv. 2022	0,69027	10 887
8 030 751	(5 599 000)			(34 203)

Achats (ventes) de dollars canadiens	Achats (ventes) de dollars de Hong Kong	Date d'échéance	Taux (HKD/CAD)	Juste valeur (CAD)
880 323	(5 433 000)	14 janv. 2022	6,17160	(1 064)
880 323	(5 433 000)			(1 064)

Achats (ventes) de dollars canadiens	Achats (ventes) de yens japonais	Date d'échéance	Taux (JPY/CAD)	Juste valeur (CAD)
2 322 715	(209 783 000)	14 janv. 2022	90,31800	15 605
2 322 715	(209 783 000)			15 605

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2022 et 2021

10. OPTIONS

Le Fonds peut vendre des options d'achat couvertes ou des options de vente assorties d'une couverture en espèces afin de produire un revenu supplémentaire. Le Fonds avait les options d'achat suivantes :

Au 31 décembre 2022

Sous-jacent	Nombre de contrats ¹	Date d'échéance	Monnaie	Prix d'exercice par contrat	Prime reçue (CAD)	Juste valeur (CAD)
Albemarle Corp.	6	20 janv. 2023	USD	260,00	2 726	(447)
Albemarle Corp.	10	20 janv. 2023	USD	280,00	3 270	(271)
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	31	20 janv. 2023	CAD	107,00	1 736	(682)
Constellation Energy Corp.	15	20 janv. 2023	USD	95,00	2 213	(863)
Enbridge Inc.	66	17 févr. 2023	CAD	55,00	4 290	(3 069)
Exelon Corp.	55	20 janv. 2023	USD	44,00	2 918	(4 654)
Jacobs Engineering Group Inc.	16	20 janv. 2023	USD	130,00	4 481	(561)
NextEra Energy Inc.	45	20 janv. 2023	USD	87,50	6 917	(3 808)
ON Semiconductor Corp.	55	20 janv. 2023	USD	69,00	15 188	(5 772)
ON Semiconductor Corp.	27	20 janv. 2023	USD	70,00	7 369	(2 193)
ONEOK Inc.	60	20 janv. 2023	USD	67,50	8 407	(8 733)
T-Mobile US Inc.	17	20 janv. 2023	USD	145,00	6 495	(3 591)
T-Mobile US Inc.	22	20 janv. 2023	USD	155,00	8 967	(715)
Union Pacific Corp.	9	20 janv. 2023	USD	217,50	2 853	(1 645)
Union Pacific Corp.	9	20 janv. 2023	USD	225,00	1 454	(396)
Waste Management Inc.	14	20 janv. 2023	USD	165,00	2 247	(806)
Williams Cos. Inc. (The)	105	20 janv. 2023	USD	34,00	7 713	(5 687)
	562				89 244	(43 893)

¹ Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

Au 31 décembre 2021

Sous-jacent	Nombre de contrats ¹	Date d'échéance	Monnaie	Prix d'exercice par contrat	Prime reçue (CAD)	Juste valeur (CAD)
NextEra Energy Inc.	22	21 janv. 2022	USD	97,50	1 392	(904)
ON Semiconductor Corp.	41	21 janv. 2022	USD	75,00	3 622	(2 723)
Prologis Inc.	21	21 janv. 2022	USD	175,00	2 590	(3 188)
Roper Technologies Inc.	6	21 janv. 2022	USD	500,00	2 136	(3 757)
	90				9 740	(10 572)

¹ Chaque contrat vise 100 actions du titre sous-jacent.

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2022 et 2021

11. PRÊT DE TITRES

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et certaines de ses sociétés affiliées). La valeur de marché globale des titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % de son actif. Le Fonds reçoit une garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement composée de trésorerie et d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, par le gouvernement des États-Unis ou un de ses organismes, ou encore par un organisme supranational accepté, selon la définition du Règlement 81-102. Au 31 décembre 2022, la valeur de marché des titres prêtés et la garantie correspondante s'élevaient respectivement à 2,0 \$ et à 2,1 \$ (néant et néant au 31 décembre 2021). Le revenu tiré du prêt de titres est présenté dans l'état du résultat global, déduction faite des frais liés au prêt de titres revenant au dépositaire du Fonds, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et à certaines de ses sociétés affiliées). Le tableau suivant présente le détail du revenu tiré du prêt de titres.

	2022 \$	2021 ¹ \$
Pour les exercices clos les 31 décembre		
Revenu brut tiré du prêt de titres	3 875	141
Frais liés au prêt de titres	(1 162)	(42)
Revenu net tiré du prêt de titres	2 713	99
Retenues d'impôts sur le revenu tiré du prêt de titres	(18)	(30)
Revenu net tiré du prêt de titres reçu par le Fonds	2 695	69

¹ Période du 21 mai 2021 (entrée en activité) au 31 décembre 2021.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les frais liés au prêt de titres ont représenté 30,0 % (30,0 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2021) du revenu brut tiré du prêt de titres.

12. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Compte tenu de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2022 et regroupe les titres par secteur d'activité. Le tableau suivant présente les titres détenus par le Fonds par secteur d'activité au 31 décembre 2021. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont décrits ci-après.

Au	31 décembre 2021
Secteur d'activité	% du portefeuille
Services de communication	6,8
Consommation discrétionnaire	2,3
Énergie	6,7
Industrie	36,5
Technologies de l'information	3,6
Matériaux	10,7
Immobilier	8,7
Brompton Sustainable Real Assets Dividend ETF	4,9
Services aux collectivités	19,8
Total	100,0

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum toute incidence négative de ces risques sur le rendement du Fonds en rééquilibrant régulièrement le portefeuille de placements conformément aux objectifs de placement. Le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance pour surveiller les activités de placement du Fonds et le respect des stratégies et des contraintes de placement, des directives internes et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le portefeuille se compose d'actions inscrites à la cote d'une bourse canadienne, américaine ou mondiale.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison des fluctuations de cours (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant les instruments échangés sur un marché ou un secteur. Tous les titres et dérivés présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire cherche à atténuer ce risque par une sélection minutieuse des titres et des dérivés respectant les paramètres de la stratégie de placement. Exception faite des options vendues, le risque maximum de perte découlant des instruments financiers est équivalent à la juste valeur de ces instruments. Aucune option de vente assortie d'une couverture en espèces n'était en cours au 31 décembre 2022. Aucun risque supplémentaire ne découle des options d'achat couvertes vendues.

Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix par ses placements dans des actions et des options. Au 31 décembre 2022, si le cours de ces titres avait augmenté de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait augmenté d'environ 6,0 M\$, ou 25,7 % (environ 6,4 M\$, ou 19,8 %, au 31 décembre 2021). De même, si le cours de ces titres avait diminué de 10 %, tous les autres facteurs demeurant constants, l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A aurait diminué d'environ 6,1 M\$, ou 26,0 % (environ 6,5 M\$, ou 20,0 %, au 31 décembre 2021). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou à l'un des engagements qu'elle a contractés avec le Fonds. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de crédit important au 31 décembre 2022. La valeur comptable des revenus à recevoir représente le risque de crédit maximal, étant donné qu'il sera réglé à court terme.

Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison en ayant recours à des courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'est effectuée qu'après la réception du paiement par le Fonds. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire (voir la note 11). Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime, puisque toutes les contreparties ont une notation suffisante et approuvée, et que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Le Fonds est également exposé au risque de crédit pour un montant correspondant aux gains latents sur les contrats de change à terme (note 9) conclus avec une banque à charte canadienne notée AA (élevée) par DBRS.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé au risque de liquidité par ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. En ce qui concerne les rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat et dispose de 10 jours ouvrables après la date de rachat pour régler les rachats, ce qui donne le temps au gestionnaire de vendre les titres, quoiqu'il puisse manquer de temps pour les vendre à un prix raisonnable. Le Fonds prévoit racheter la totalité des actions de catégorie A et des actions privilégiées en circulation le 29 mai 2026 à cette date, à moins de prorogation.

Aux 31 décembre 2022 et 2021, l'échéance des autres passifs financiers du Fonds était de moins de trois mois.

d) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'instruments financiers libellés dans une autre devise que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation de l'information financière du Fonds, fluctue en raison des variations des taux de change. Le Fonds détient de la trésorerie et des actions qui sont principalement libellées en dollars américains et en euros et, dans une moindre mesure, en francs suisses (CHF), en yens japonais (JPY), en dollars de Hong Kong (HKD) et en livres sterling (GBP). Le risque de change du Fonds est presque entièrement couvert au moyen de contrats de change à terme. Les tableaux ci-après présentent les placements libellés en devises du Fonds et leurs couvertures de change aux 31 décembre 2022 et 2021, en dollars canadiens. Le tableau indique également l'effet potentiel, sur l'actif net attribuable aux porteurs d'unités rachetables du Fonds, d'une variation de 5 % de la devise par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2022 et 2021

Au 31 décembre 2022	Placements et options \$	Trésorerie et autres montants à recevoir \$	Contrats de change à terme (note 9) \$	Exposition totale à la devise \$	Incidence sur l'actif net \$	Incidence sur l'actif net %
Livre sterling	2 170 161	491	(2 164 470)	6 182	309	–
Euro	5 309 385	44 642	(5 524 092)	(170 065)	(8 503)	(0,04)
Dollars de Hong Kong	839 713	2	(826 544)	13 171	659	–
Yen japonais	2 167 569	–	(2 310 961)	(143 392)	(7 170)	(0,03)
Franc suisse	–	4 332	–	4 332	217	–
Dollar américain	31 158 286	121 287	(31 598 245)	(318 672)	(15 934)	(0,07)
	41 645 114	170 754	(42 424 312)	(608 444)	(30 422)	(0,14)

Au 31 décembre 2021	Placements et options \$	Trésorerie et autres montants à recevoir \$	Contrats de change à terme (note 9) \$	Exposition totale à la devise \$	Incidence sur l'actif net \$	Incidence sur l'actif net %
Livres sterling	–	1 600	–	1 600	80	–
Euro	8 103 743	6 133	(8 064 954)	44 922	2 246	0,01
Dollars de Hong Kong	954 449	2	(881 386)	73 065	3 653	0,01
Yen japonais	2 151 196	–	(2 307 110)	(155 914)	(7 796)	(0,02)
Franc suisse	4 615 221	1 078	(4 500 345)	115 954	5 798	0,02
Dollar américain	37 442 995	74 301	(36 590 291)	927 005	46 350	0,14
	53 267 604	83 114	(52 344 086)	1 006 632	50 331	0,16

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt du Fonds fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il s'agit des obligations, des instruments du marché monétaire, des placements à court terme, des débiteures, des prêts hypothécaires et des autres titres porteurs de revenu, dont la valeur augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2022 et 2021.

13. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Les actifs et les passifs du Fonds comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Les données non observables. Il y a peu ou aucune opération sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations, et ce, dans une large mesure.

Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs auquel appartient un instrument financier est établi en fonction du niveau le plus bas auquel est classée une donnée significative dans l'évaluation de la juste valeur.

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2022 et 2021

Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2022	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	58 192 588	–	–	58 192 588
Fonds d'investissement	2 822 000	–	–	2 822 000
Contrats de change à terme (gains)	–	221 541	–	221 541
Contrats de change à terme (pertes)	–	(121 479)	–	(121 479)
Options vendues	(43 893)	–	–	(43 893)
Total	60 970 695	100 062	–	61 070 757

Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2021	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	62 015 702	–	–	62 015 702
Fonds d'investissement	3 171 925	–	–	3 171 925
Contrats de change à terme (gains)	–	26 491	–	26 491
Contrats de change à terme (pertes)	–	(306 808)	–	(306 808)
Options vendues	(10 572)	–	–	(10 572)
Total	65 177 055	(280 317)	–	64 896 738

Les actions privilégiées émises et en circulation au 31 décembre 2022 affichaient un prix de rachat par action de 10,00 \$ (10,00 \$ au 31 décembre 2021) et un cours de clôture à la TSX de 9,75 \$ (10,50 \$ au 31 décembre 2021).

Aucun actif ou passif financier n'a été transféré d'un niveau à un autre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de la période du 21 mai 2021 au 31 décembre 2021.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des revenus à recevoir, des distributions à payer, et des dettes et charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, l'instrument est reclassé au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas il est classé au niveau 3.

a) Actions

Les positions en actions du Fonds sont classées au niveau 1, car les titres sont négociés activement et un prix fiable est observable. Les actions du Fonds ont généré une perte nette réalisée et une variation de la perte latente de 7 525 245 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (gain de 5 669 460 \$ pour la période du 21 mai 2021 au 31 décembre 2021).

b) Fonds d'investissement

Les placements du Fonds dans le fonds d'investissement sont classés au niveau 1, puisque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Les placements du Fonds dans un fonds d'investissement a entraîné une perte nette réalisée et une variation nette de la perte latente de 285 242 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (gain de 286 730 \$ pour la période du 21 mai 2021 au 31 décembre 2021).

c) Options

Les options vendues du Fonds sont classées au niveau 1, car leur valeur est fondée sur des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs. Le gain net réalisé et la variation du gain latent sur les options ont été de 242 476 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (perte de 55 755 \$ pour la période du 21 mai 2021 au 31 décembre 2021).

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2022 et 2021

d) Contrats de change à terme

Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme, lesquels sont des ententes conclues entre deux parties visant l'achat et la vente de devises à une date future et à un prix déterminé d'avance. La juste valeur de ces contrats fluctue en raison des variations des taux de change. La valeur des contrats à terme correspond à la valeur qui serait réalisée si ces contrats étaient dénoués à la date de présentation de l'information financière, et la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de gain ou de perte latent. Au dénouement d'un contrat, le Fonds inscrit un gain ou une perte réalisé d'un montant équivalant à l'écart entre la valeur du contrat au moment où il a été conclu et sa valeur au moment où il a été dénoué. Les contrats de change à terme sont classés au niveau 2. La perte nette réalisée et la variation de la perte latente sur les contrats de change à terme ont été de 2 108 230 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (perte de 1 640 696 \$ pour la période du 21 mai 2021 au 31 décembre 2021).

14. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds a conclu des accords de règlement de devises et de compensation par novation pour les contrats de change à terme qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. Les tableaux qui suivent présentent les actifs et les passifs financiers du Fonds faisant l'objet d'accords de compensation, de conventions-cadres de compensation exécutoires et d'autres accords semblables. Ceux-ci sont classés par type d'instrument financier aux 31 décembre 2022 et 2021.

Au 31 décembre 2022

	Montants pouvant faire l'objet d'une compensation			Montant net \$
	Actifs/passifs financiers comptabilisés, montants bruts \$	Actifs/passifs financiers présentés à l'état de la situation financière, montants nets \$	Instruments financiers pouvant faire l'objet d'une compensation \$	
Actifs et passifs financiers				
Actifs dérivés	221 541	221 541	(121 479)	100 062
Passifs dérivés	(121 479)	(121 479)	121 479	—
Total	100 062	100 062	—	100 062

Au 31 décembre 2021

	Montants pouvant faire l'objet d'une compensation			Montant net \$
	Actifs/passifs financiers comptabilisés, montants bruts \$	Actifs/passifs financiers présentés à l'état de la situation financière, montants nets \$	Instruments financiers pouvant faire l'objet d'une compensation \$	
Actifs et passifs financiers				
Actifs dérivés	26 491	26 491	(26 491)	—
Passifs dérivés	(306 808)	(306 808)	26 491	(280 317)
Total	(280 317)	(280 317)	—	(280 317)

15. PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement donnée par IFRS 10 *États financiers consolidés* et est donc tenu d'évaluer ses placements à la JVRN. Le but premier du Fonds est d'obtenir des fonds d'investisseurs, en vue de fournir à ceux-ci des services de gestion de portefeuille et de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement. Il évalue et apprécie également la performance de ses investissements sur la base de la juste valeur. Pour déterminer s'il contrôle un émetteur, le Fonds a évalué ses droits de vote, son exposition à des rendements variables et sa capacité à utiliser ses droits de vote pour influencer sur ces rendements.

Type d'entité structurée	Nature et objectif	Participation détenue par le Fonds
Fonds d'investissement	- Gérer des actifs pour le compte d'investisseurs tiers et générer des honoraires de gestion pour le gestionnaire du fonds. - Ces véhicules sont financés par l'émission de parts destinées aux investisseurs.	Placements dans des parts émises par les fonds d'investissement

Les tableaux ci-dessous présentent les participations du Fonds dans des entités structurées non consolidées. L'exposition maximale au risque de perte correspond à la valeur comptable des actifs financiers détenus.

Au 31 décembre 2022

Placement	% de la valeur liquidative ¹	Pays et établissement principal	% de participation
Brompton Sustainable Real Assets Dividend ETF	4,64	Canada	23,37

¹ La valeur liquidative du Fonds tient compte de la valeur des actions privilégiées. Compte non tenu de la valeur des actions privilégiées, la valeur liquidative correspond à 12,03 %.

Au 31 décembre 2021

Placement	% de la valeur liquidative ¹	Pays et établissement principal	% de participation
Brompton Sustainable Real Assets Dividend ETF	4,90	Canada	45,45

¹ La valeur liquidative du Fonds tient compte de la valeur des actions privilégiées. Compte non tenu de la valeur des actions privilégiées, la valeur liquidative correspond à 9,76 %.

Le Fonds peut demander le rachat des parts du fonds d'investissement ci-dessus ou les vendre au cours de n'importe quel jour ouvrable.

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2022 et 2021

16. IMPÔTS SUR LE REVENU

Au 31 décembre 2022, le Fonds avait des reports prospectifs de pertes en capital de 8 317 001 \$ (2 657 968 \$ au 31 décembre 2021). Les pertes en capital peuvent être reportées sur une période indéterminée.

Au 31 décembre 2022, le Fonds avait des reports prospectifs de pertes autres qu'en capital de 132 436 \$ à utiliser à des fins fiscales (néant au 31 décembre 2021). Les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital expireront comme suit :

	2022 \$
2042	132 436

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Fonds a versé des impôts sur le revenu de 39 464 \$ qui s'expliquent par les revenus étrangers excédentaires reçus au cours de l'année d'imposition close le 31 décembre 2021.